

Exercice 2 : Quelle laïcité ? Confrontation au modèle français : séparation ou subordination ?

	France	Turquie
<p><i>Quel rapport entre la religion et l'État ?</i></p> <p><i>Séparation ou subordination du religieux au politique ?</i></p>		

Bilan : La laïcité est une construction historique.

S'inspirant de principes définis à l'époque des Lumières et de la Révolution française, la France comme la Turquie ont inscrit la laïcité dans leur législation et leurs textes fondamentaux: au début de ce siècle pour la France, au milieu de l'entre-deux-guerres pour la Turquie.

La mise en application du principe de laïcité - dans des conditions historiques évidemment spécifiques à chacun des pays- y a été contestée dès l'origine, sur des terrains communs : la place de la religion dominante dans l'État et dans la société; l'existence et le financement de l'enseignement religieux; la laïcité du système scolaire public, etc.